

PUBLIC

Personnel électricien opérant dans les domaines HT, appelé à effectuer ou diriger des travaux ou des consignations sur des ouvrages et/ou installations électriques et devant renouveler son habilitation.

OBJECTIFS

Permettre aux salariés de réactualiser ses connaissances de la réglementation en matière de sécurité électrique afin d'analyser les risques, fonction de la tâche qui lui a été confiée.

PRE-REQUIS

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage. Etre muni de son titre d'habilitation électrique

POSITIONNEMENT

Aucun

DUREE

Durée : 1,5 jour, soit 10heures50

EVALUATION DES ACQUIS

- Attestation de formation
- Avis et titre pré-rédigé adressés à l'employeur

MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance de théorie, de travaux pratiques sur des installations permettant de préparer les stagiaires à leurs activités quotidiennes.

NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

Mini 1 / Maxi 10

PROGRAMME

Retour d'expérience

Les zones à risques électriques en HT

Zones d'environnements, de voisinage....

Les documents applicables en HT

La démarche d'analyse des risques

Les moyens de protection

Equipement individuel et collectif

La consignation

Rôle des différents intervenants (chef d'établissement, d'exploitation, chargé de consignation, de travaux, de l'exécutant électricien, du surveillant de sécurité,

Cas particuliers,

Les verrouillages,

Appareillage électrique en HT

Modes de livraisons HTA, HTB.....

Appareillage de sectionnement, de commande,

Protection contre les surintensités,

Le transformateur (DGPT2....)

Utilisation des matériels et outillages de sécurité

Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident

d'origine électrique

Applications pratiques

Identifier les limites et les zones d'environnement ; réaliser les opérations correspondant à son titre d'habilitation ; repérer la zone de travail qui lui a été définie. Appréhender une zone de voisinage (zone 1 ou 2) ou une zone des opérations électriques BT (zone 4) ; analyser une situation vis à vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées ; identifier, vérifier et utiliser les matériels et équipements de protection (outillage isolé, VAT, EPC, etc.), Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés ; le matériel et l'outillage appropriés ; identifier les ouvrages ou les installations et les zones d'environnement objet des opérations (domaine de tension, zone d'environnement, locaux réservés, etc.) ; réaliser des consignations sur différents types d'ouvrages ou d'installations, Rédiger les documents applicables dans le cadre des opérations.

Evaluation des connaissances théoriques ainsi que du savoir-faire par des travaux pratiques, conformément à la norme NF C18-510

V1-2019